



ENTRE LAC ET MONTAGNES

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALEX**

*L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, LE DIX-SEPT NOVEMBRE, LE CONSEIL MUNICIPAL d'ALEX (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Catherine HAUETER, Maire,*

*Membres élus : 15 – Membres en fonction : 12*

*Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 novembre 2025*

Les membres présents (8) : Catherine HAUETER, Claude CHARBONNIER, Yvette GOLLIET, Emmanuelle ROSSI, Gratienne BASTARD-ROSSET, Stéphane BOLLARD, Christopher BISSCHOP-BOUCARDEY, Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS ; Procurations (3) : Carole DUPRÉ à Gratienne BASTARD-ROSSET, Guillaume PERISSE à Claude CHARBONNIER, André BOCHET-CADET à Stéphane BOLLARD ;

Absent (1) : Séverine SAOS ;

Madame Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS a été élue secrétaire de séance.

N°2025/078-17/11

Objet : ADMINISTRATION GENERALE : Transfert du lieu de réunion du Conseil Municipal et  
salle de mariage

Rapporteur Catherine HAUETER

Madame le Maire rappelle que le lieu de réunion du Conseil Municipal est défini, depuis la loi du 20 décembre 2007, comme étant la Mairie de la Commune. La règle est ainsi arrêtée dans le cadre de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dont le dernier alinéa vient confirmer le principe précédemment établi par la jurisprudence.

Deux aménagements à ce principe sont toutefois envisageables, l'un concernant le changement définitif du lieu de réunion, l'autre permettant d'envisager des dérogations à titre exceptionnel.

Madame le Maire rappelle la délibération N°DEL2019/083-28/10 en date du 28 octobre 2019 validant le transfert à titre exceptionnel pour la durée des travaux de rénovation de la Mairie du lieu de réunion du Conseil Municipal ainsi que la salle de célébration des mariages dans la salle des fêtes sise 123 route des Acacias ;

Considérant que les travaux de « Réhabilitation et Extension de la Mairie » sont terminés et que le déménagement des lieux publics sera effectué rapidement

Considérant que des travaux de rénovation de la Mairie ont réalisé des bureaux fonctionnels, des salles de réunion ainsi qu'une salle de réunion du Conseil Municipal et une salle des mariages accessibles aux personnes à mobilité réduite et permettant d'accueillir le public en toute sécurité,

Madame le Maire propose de transférer le lieu de réunion du Conseil Municipal ainsi de la salle de célébration des Mariages dans en la maison commune de la Mairie rénovée « place de l'Eglise » et d'informer les services de la Préfecture et du Procureur.

*Entendu l'exposé de Catherine HAUETER,  
Sur proposition de Madame le Maire,*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- DECIDE le transfert du lieu de réunion du Conseil Municipal ainsi que la salle de célébration des mariages en la Maison Commune de la Mairie place de l'Eglise 74290 ALEX ;
- DIT que la publicité de la présente décision sera effectuée au moyen d'affiches apposées dans les tableaux d'affichage des hameaux, par la mention du transfert sur le SITE INTERNET de la Commune : [www.alex-village.com](http://www.alex-village.com) et sur l'application panneau Pocket ;
- DIT que la présente délibération sera transmise au Tribunal Judiciaire d'Annecy et au Cabinet de Madame la Préfète de la Haute-Savoie ;

DEL202/078-17/11 (suite)  
Transfert lieu de réunion CM + mariage

➤ **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.*  
Le Maire  
Catherine HAUETER



*Le secrétaire de séance*  
Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS

*[Handwritten signature]*

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR TÉLÉTRANSMISSION  
EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE *25/11/2025*  
ET PUBLICATION *25/11/2025*

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Mairie de ALEX

Utilisateur : VERNAZ Sandrine

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	<b>DEL2025078</b>
Objet :	<b>TRANSFERT LIEU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL ET SALLE MARIAGE TRAVAUX MAIRIE TERMINES</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-11-17 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.2 - Fonctionnement des assemblées
Identifiant unique :	074-217400035-20251117-DEL2025078-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b>	text/xml	909 o
Nom métier : 074-217400035-20251117-DEL2025078-DE-1-1_0.xml		
<b>Document principal (Délibération)</b>	application/pdf	123.7 Ko
Nom original : DEL2025.078 ADM TRANSFERT LIEU REUNION CM.pdf		
Nom métier :		
99_DE-074-217400035-20251117-DEL2025078-DE-1-1_1.pdf		

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	25 novembre 2025 à 11h05min12s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 novembre 2025 à 11h07min23s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	25 novembre 2025 à 11h08min26s	Transmis au MI
Acquittement reçu	25 novembre 2025 à 11h08min38s	Reçu par le MI le 2025-11-25

